

QUELQUES CONSEILS POUR LA CONSERVATION DES BIENS CULTURELS

Tout le monde connaît l'adage populaire : « mieux vaut prévenir que guérir ». C'est la base de la conservation préventive, qui devrait toujours faire partie de tout projet de collection. Il est en effet moins spectaculaire, mais beaucoup plus simple et moins coûteux de s'attaquer aux causes du mal plutôt qu'à ses conséquences.

1 Règles de base :

- Connaître les biens culturels dont vous êtes responsable : quantités, nature des matériaux constitutifs, histoire matérielle et constat d'état des objets. Toutes ces données doivent être consignées dans des dossiers (ou rapports) relatifs aux œuvres examinées ;
- Connaître les conditions environnementales : climat (température, humidité relative, variations saisonnières, amplitude jour/nuit), spécificités du bâtiment (orientation, matériaux de construction, disposition des locaux, systèmes de chauffage, de climatisation, d'éclairage, de sécurité, etc.), spécificités du lieu d'implantation du bâtiment (contexte géographique, hydrogéologique, inondabilité, salinité, pollution industrielle, vibrations, etc.), organisation des réserves (localisation, exposition, anticipation, protection) ;
- Former à la conservation préventive le personnel qui manipule les collections : conditionnement, entretien, transport, manipulation, prise de vue, prêt, exposition, inventaire, etc. ;
- Savoir reconnaître ses limites et faire appel à l'expertise d'un spécialiste en conservation-restauration et/ou en conservation préventive pour établir un diagnostic et définir une stratégie d'actions préventives ou curatives.

2 Quelques gestes simples peuvent éviter bien des catastrophes :

- Inspecter, examiner les objets, si possible avant ou à leur entrée dans les collections ou dans les lieux de stockage, et les isoler pour établir un diagnostic et éventuellement définir un traitement curatif s'ils présentent des altérations (traces de moisissures, des trous d'envol d'insectes ou autres dégâts) ;
- Poser des pièges pour détecter la présence d'insectes ou de rongeurs ;
- Éviter de stocker des collections en sous-sol humide (hygrométrie trop forte) ou dans un grenier non isolé (sécheresse, fortes variations climatiques) ;
- Ne pas poser les étagères trop près des murs pour éviter un confinement favorable au développement de moisissures ;
- Protéger les biens culturels de la poussière et de la lumière directe ;
- Ventiler les lieux de stockage des œuvres ;
- Installer un système d'enregistrement du climat (thermohygromètre ou capteurs programmables) ;
- Ne pas laver les lieux à grande eau mais préférer un dépoussiérage régulier par aspiration ;
- Respecter les normes en matière de matériaux de conditionnement, le mobilier de stockage, les produits de nettoyage, le marquage des œuvres ;
- Éviter de transférer les œuvres trop rapidement entre deux lieux dont les climats sont très différents. La plupart des matériaux ont besoin d'un temps d'adaptation pour supporter le choc et les contraintes induites par de pareils changements.

Pour tout renseignement, consultez l'annuaire des professionnels sur : www.ffcr.fr